

MAIRIE DE TOUCY

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 25 Janvier 2017 A 20 heures</p>

Convocation du 20 janvier 2017
Affichage du 30 janvier 2017

Le **25 janvier 2017 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Chantal RAVERDEAU, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Florence TOUZEAU, Anne-Marie REGNERY, Nathalie PASCAULT, Valérie LE VRAUX, Gérard PIESYK, Catherine BARBIER, Félix JACQ, Michèle PASQUET, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Jean-Luc MINIER

Bernard SALOMEZ par Florence TOUZEAU, Laurent BONNOTTE par Gérard PIESYK, Jean-Jacques GUILLOTOT par Patrice VICART, Robert GERMAIN par Chantal RAVERDEAU, Michèle BONARDI par Christine PICARD, Catherine RAVIER-LETENDART par Sonia ALLARD - CARREAU

Absent(s):

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Valérie LE VRAUX

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 28 décembre 2016. Tous les membres présents signent le registre.

- Autorisations d'absences pour événements familiaux.
- Ligne de trésorerie ou crédit relais.
- Etat de la dette.
- Prévision travaux d'investissement 2017.
- Emprunt pour travaux d'investissement.
- Règlement de la pêche.
- Bien sans maître : parcelle D 821.
- Questions diverses.

MAIRIE DE TOUCY**AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX (DE 2017 01)**

Vu la commission finances du 23 janvier 2017.

Vu l'article 59 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui énumère les cas dans lesquels les fonctionnaires en position d'activité peuvent être autorisés par l'autorité territoriale à s'absenter. Les autorisations d'absence sont à distinguer des congés. Elles n'ont aucune incidence sur les droits de l'agent bénéficiaire et sont considérées comme du temps de travail effectif.

Vu l'avis du comité technique en date du 20 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les autorisations d'absence pour événements familiaux figurant dans le tableau joint en annexe, au bénéfice des agents titulaires, stagiaires et non titulaires.

Gilles DEMERSSEMAN souligne que les points proposés par le collège des représentants du personnel lors de la CAP et réintroduits par la commune sont ceux sur lesquels il avait émis des réserves sur la proposition de la commission. Cela est donc maintenant satisfaisant.

PRET RELAIS (DE 2017 02)

Vu la commission finances du 23 janvier 2017.

Considérant les difficultés de trésorerie de la commune de Toucy en début d'année 2017, suite aux remboursements de l'ouverture de crédits pour le lotissement des Cinq Quartaux III et l'absence de vente de terrains depuis 2 ans, l'avance de TVA de l'opération Ville d'Appui et le report du versement de l'attribution de compensation par la communauté de communes en raison de la création d'un nouvel EPCI et d'une réorganisation administrative, il est nécessaire de contracter une ligne de trésorerie ou un prêt relais de façon à permettre le règlement en temps et en heure des divers paiements en présentation évitant ainsi de s'exposer à des pénalités de retard ou rejets lorsque la trésorerie en compte n'est pas suffisante.

Après avoir

OUI l'analyse des propositions de 5 organismes bancaires (ligne de trésorerie et prêt relais par une banque), par l'adjointe aux finances

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité,

la proposition de la Caisse d'Epargne pour un prêt relais de 2 ans dont le détail figure ci-après :

- Montant du crédit relais : 300 000 €
- Durée du contrat : 2 ans
- Taux retenu : 0.65 %
- Commission d'engagement : 0.10 %

AUTORISE le Maire à signer le contrat et toutes les formalités administratives à ce contrat.

ETAT DE LA DETTE

Vu la commission finances du 23 janvier 2017.

Catherine BARBIER, adjointe aux finances, présente l'état de la dette au 1^{er} janvier 2017 :

MAIRIE DE TOUCY

DATE MISE EN PLACE	OBJET	PRETEUR	MONTANT	DUREE	Taux	CAPITAL RESTANT DU AU 01.01.2017	INTERETS	AMORT
24.10.2005	ECOLE MATERNELLE	BFT	750 000,00	26	4,52	587 271,67	26 913,36	25 072,77
16.09.2005	ECOLE MATERNELLE	C.E/credit foncier	750 000,00	20	4.6	527 295,83	24 255,61	33 902,18
01.06.2004	REAMENAGEMENT DETTE	CLF	497 612,20	20	4,93	239 840,27	11 499,48	26 563,77
25.08.2004	REAMENAGEMENT DETTE	C.E	424 576.05 au 25/0/8/2008	23	4,66	306 690,94	14 490,29	17 872,52
25.08.2008	ATELIER TECHNIQUE + CRECHE	CLF	240 000,00	15	4,93	129 330,19	6 479,44	15 879,48
25.09.2008 <i>initialement R041 394 800 € et R042 342 500 € déjà réaménagés en 2004</i>	REAMENAGEMENT ENT R041 et R042 reprise du capital restant dû en 2008 : R 041 291 775,81 € et R 042 290 075,29 €	C.E	581 851,10	21	4,42	420 297,98	18 835,19	24 493,01
						2 210 726,88	102 473,37	143 783,73

246 257,10

PREVISION TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2017 ET FINANCEMENT

Vu la commission finances du 23 janvier 2017.

Gérard PIESYK liste les travaux les plus urgents à envisager et à financer par un emprunt d'un montant de 500 000 € :

- Bibliothèque
- Tour des évêques
- Trottoirs (rue Paul Defrance, rue de la Chatterie, lotissement des 5 Quartaux II, Avenue de Kusel)
- Logement rue des Montagnes
- Achat terrain
- Réhabilitation un bâtiment de l'école élémentaire
- Mise en sécurité de l'école élémentaire.

Sonia ALLARD CARREAU questionne sur le devenir du projet « Ville d'Appui » pour cette année 2017. 2 tranches ont déjà été réalisées.

Les projets d'investissements pour 2017 ne semblent pas reprendre ce dossier. Qu'en sera-t-il des subventions déjà obtenues, notamment celle de l'Europe si le projet est abandonné ou repoussé ? Les soldes des subventions ne seront-elles pas versées qu'à la fin du chantier ?

Il est répondu que compte tenu des finances et des projets d'investissements, notamment les travaux indispensables de la toiture de la tour des évêques, les travaux Ville d'Appui sont suspendus et que la subvention sera versée sur le montant des dépenses engagées.

Concernant la voirie, Sonia ALLARD CARREAU rappelle que les fossés Route de Fours ont été réalisés pendant l'année 2016 et qu'il faudrait terminer la réfection de cette route. A défaut, les travaux de fossés réalisés n'auront servis à rien.

Patrice VICART rappelle que depuis plusieurs années les travaux de voirie ont porté sur ceux des hameaux et qu'il devient urgent de réaliser des travaux de voirie et trottoirs dans le centre bourg.

MAIRIE DE TOUCY**REGLEMENT BASE DE LOISIRS ET PECHE 2017 (DE 2017 03)**

Considérant les modifications apportées au règlement de la base de loisirs par Patrice VICART, Adjoint à la voirie, notamment les jours d'ouverture de la pêche et la délivrance des tickets journaliers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les modifications apportées au règlement de la base de loisirs (cartes annuelles valables du Samedi 25 Mars 2017 au Dimanche 26 Novembre 2017 inclus pour les poissons blancs et jusqu'au 31 décembre 2017 pour les carnassiers, tickets journaliers délivrés à partir du 9 Mai 2017, lieux de vente des cartes et tickets au camping des 4 merlettes et à la mairie de Toucy avec interdiction d'emporter plus de 2 carpes par jour, poids autorisé entre 4 et 8 livres).

AUTORISE le Maire à signer ce règlement.

BIEN SANS MAITRE : INCORPORATION DE LA PARCELLE D821 DANS LE DOMAINE COMMUNAL (DE 2017 04)

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'incorporation d'une parcelle de terrain en domaine privé correspondant à la définition d'un bien sans maître donnée par le 1° de l'article L1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, à savoir :

"Sont considérés comme n'ayant pas de maître, les biens autres que ceux relevant de l'article L1122-1 et qui :

1° Soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

2° Soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers. Ces dispositions ne font pas obstacle à l'application des règles de droit civil relatives à la prescription...".

Vu l'arrêté préfectoral N° PREF/CAB/2016/0095 du 1er mars 2016 portant sur des parcelles présumées vacantes et sans maître, affiché le 5 mars 2016.

Considérant que la parcelle cadastrée section D n° 821, sise La Boulassière à Toucy, d'une contenance de 450 m² en bois taillis, n'a pas de propriétaire connu.

Considérant qu'à la date du 4 janvier 2017, aucun propriétaire ne s'est fait connaître pour la parcelle visée ci-dessus.

Considérant que par courrier du 5 janvier 2017 de la préfecture de l'Yonne, il est notifié que la parcelle D 821 est présumée sans maître.

Considérant que la commune de Toucy peut désormais incorporer ce bien dans le domaine communal par délibération du conseil municipal ; à défaut, la propriété de ce bien sera attribuée à l'Etat.

Le Maire propose d'incorporer la parcelle D 821, présumée sans maître, dans le domaine privé communal.

Après délibération et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'incorporation de la parcelle D 821, située à La Boulassière sur Toucy, dans le domaine privé de la commune.

AUTORISE le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'incorporation de ce bien.

MAIRIE DE TOUCY

AUTORISE le Maire à procéder aux modalités d'enregistrement de l'acte au bureau des Hypothèques.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil communautaire de Cœur de Puisaye en date du 12 décembre 2016.

Gilles DEMERSSEMAN revient sur l'installation d'une borne pour recharge des voitures électriques, évoquée en commission finances. Alors que plusieurs villages s'équipent, il serait regrettable que le bourg centre ne donne pas un signe de dynamique. Le Maire réitère ce qu'il a déjà dit en commission finances à savoir qu'il n'est pas contre mais veut avoir des statistiques sur le nombre de rechargements dans les villes de notre taille. Une visite est programmée très prochainement avec le SDEY à ce sujet.

Christine PICARD précise qu'il faut s'assurer du devenir et du traitement des batteries.

Prochaines réunions et manifestations :

- | | |
|---|--|
| ❖ Jeudi 26 janvier 2017 | 20 h 30 AG Toucy Animations |
| ❖ Dimanche 29 janvier 2017 | 2 ^{ème} tour élection primaire du PS à la Halle
Aux Grains |
| ❖ Mercredi 1 ^{er} février 2017 | 19 h 30 réunion communauté communes
Puisaye Forterre à St Fargeau |
| ❖ Jeudi 2 février 2017 | 14 h 00 Colloque Pierre Larousse à
l'Assemblée Nationale
18 h 00 AG Amicale des Employés
Territoriaux |
| ❖ Jeudi 9 février 2017 | 10 h 30 AG Amicale Vallée de l'Ouanne |
| ❖ Samedi 11 février 2017 | 19 h 00 Loto des écoles |
| ❖ Vendredi 17 février 2017 | 18 h 30 AG Toucy Entraide |
| ❖ Mercredi 22 février 2017 | 20 h Conseil Municipal |

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 00.

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LEGALITE :

AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX (**DE_2017_01**)

PRET RELAIS (**DE_2017_02**)

REGLEMENT BASE DE LOISIRS ET PECHE 2017 (**DE_2017_03**)

BIEN SANS MAITRE : INCORPORATION DE LA PARCELLE D821 DANS LE DOMAINE COMMUNAL (**DE_2017_04**)